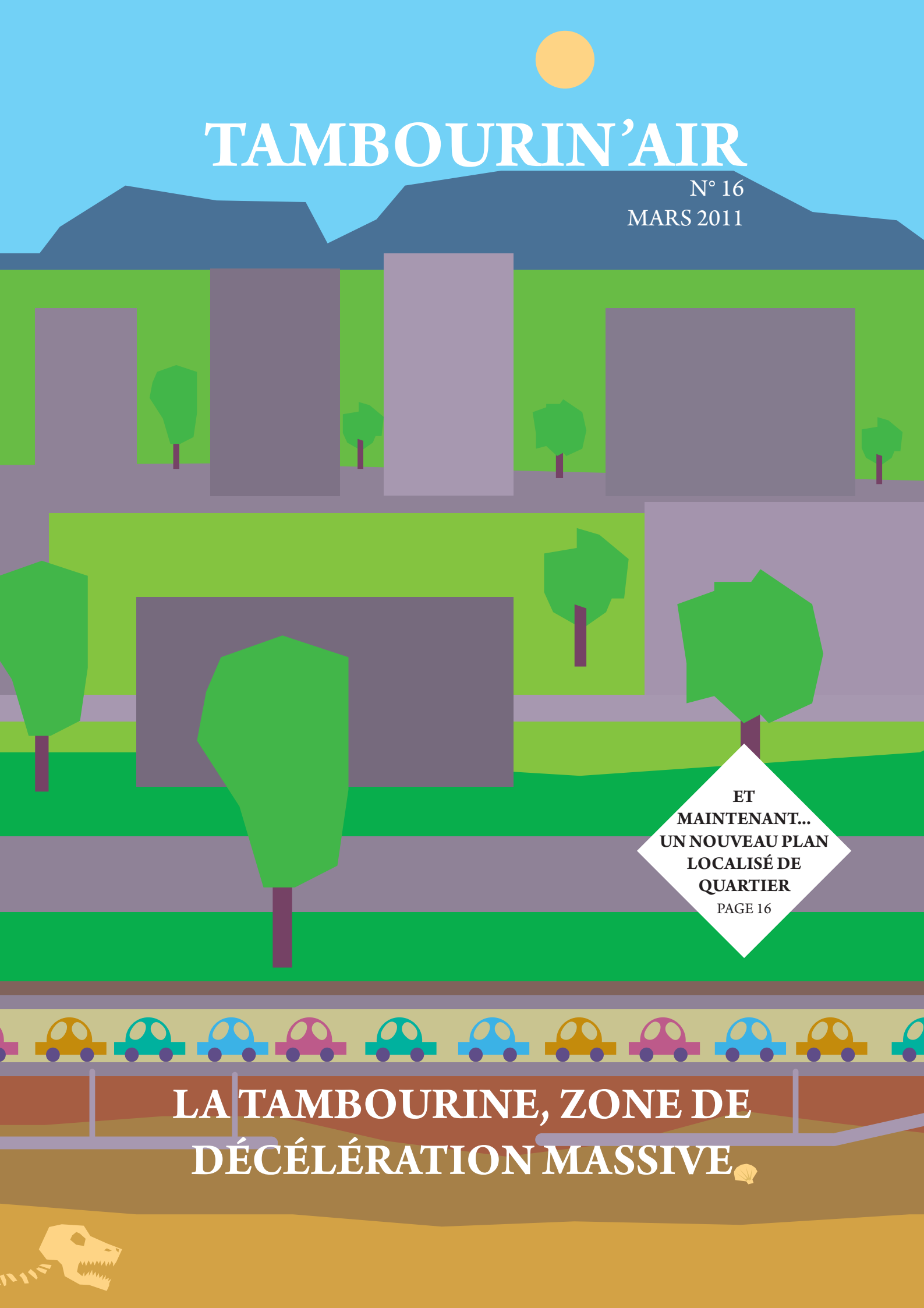




TAMBOURIN'AIR

N° 16
MARS 2011

ET
MAINTENANT...
UN NOUVEAU PLAN
LOCALISÉ DE
QUARTIER

PAGE 16

LA TAMBOURINE, ZONE DE
DÉCÉLÉRATION MASSIVE

Dans la vie, comme dans les séries télévisées, bien peu de choses sont définitives et rien n'est jamais acquis. Ainsi en est-il du quotidien de notre chère Tambourine. Si ce n'était déjà le cas, vous pourriez vous en convaincre en parcourant ce nouveau numéro du Tambourin'air.

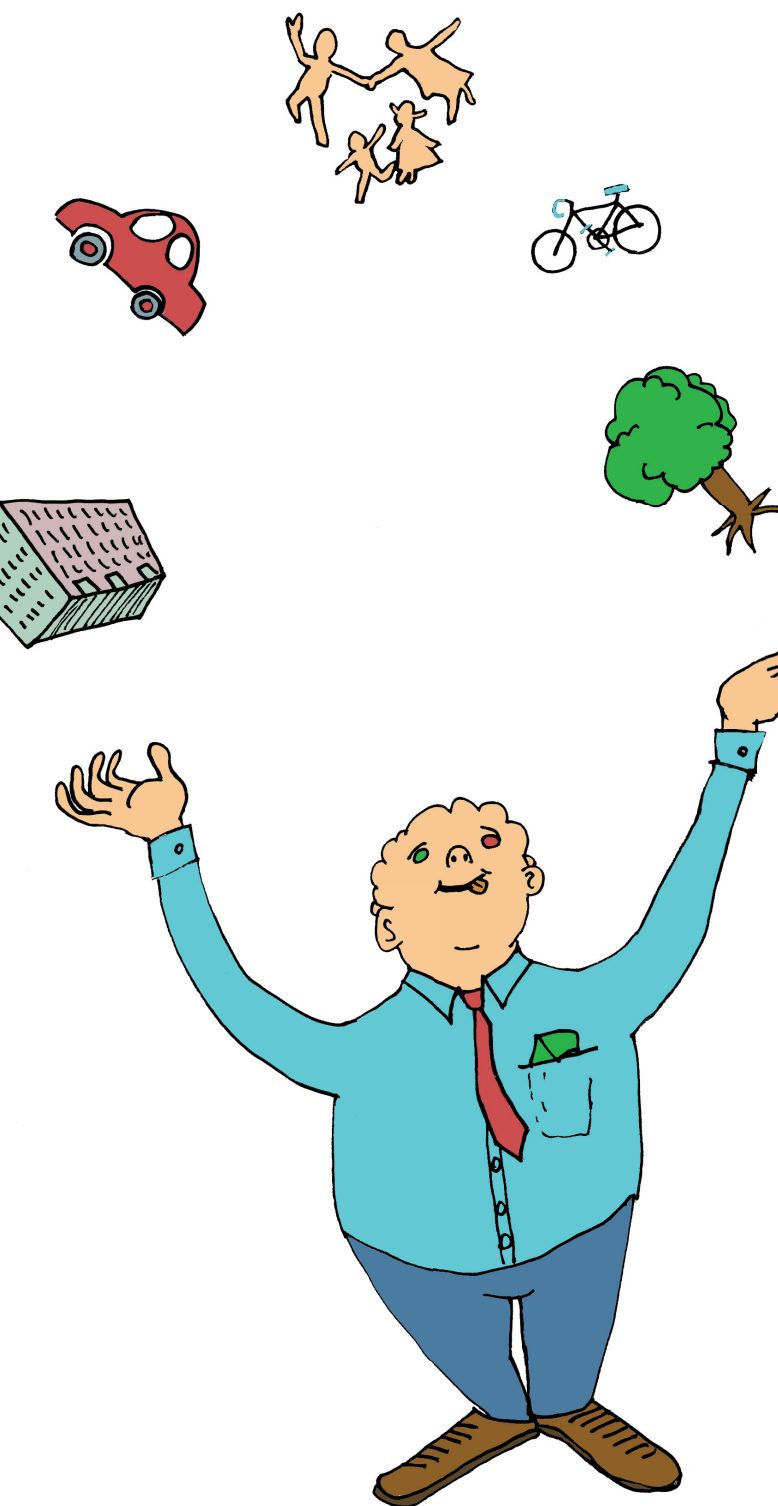
Les changements de contexte (période électorale ou non), les télescopages entre intérêts communaux et grands projets cantonaux, le subtil jeu des rapports de force entre partis politiques, tout comme les conflits d'intérêts au sein même de ces partis sont autant de causes possibles d'accidents de parcours dans le devenir de notre quartier. Le revirement du maire de Carouge face à la commission des travaux du Grand Conseil exposé par A. Murmann dans son article [lire p.5] en est un parfait exemple.

Qui plus est, et comme nous le décrit F. Kissling en page 14, malgré la grande implication des conseillers municipaux dans la résolution des problèmes qui leur sont remontés par les habitants, la commune ne dispose pas toujours des moyens ou même des compétences légales pour agir.

Que faire alors, nous direz-vous?

Vous l'aurez sans doute remarqué à l'occasion du scrutin de ce weekend, plusieurs habitants du quartier figuraient sur les listes électorales. (A l'heure où vous nous lisez, les jeux sont sans doute déjà faits. Que cela ne nous empêche pas de leur souhaiter bonne chance.) Quelle que soit la formation politique à laquelle ils adhèrent, nous sommes au moins assurés du fait qu'ils se sentent concernés par l'évolution de la Tambourine. Ceci étant, participer à la vie sociale du quartier n'implique évidemment pas nécessairement un engagement partisan aussi complet. Qu'on le veuille ou non, chaque habitant, chaque étudiant, le moindre de nos visiteurs même, de par sa seule présence, participe au vécu de la Tambourine et apporte donc sa touche à l'ambiance du quartier. C'est le message que nous transmet J.-L. Johannides entre les lignes de sa courte nouvelle à lire en page 12.

A mi-chemin entre les deux pôles participatifs que nous venons d'évoquer, nous nous efforçons, depuis 2009, de créer un nouvel espace public. Situé entre le formalisme institutionnel du militantisme et la spontanéité de l'action individuelle, il s'agit du projet de contrat de quartier qui nous tient tant à cœur. Nous l'avons dit plus haut, le politique est d'un naturel versatile. Il est par ailleurs bien connu que du groupe peuvent naître la solidarité et la force. Ainsi, dans la contribution [lire page 18] dont il nous fait l'amitié, L. Duruz nous propose quelques éléments de réflexion sur les principes fondamentaux de ce type de contrat passé entre



Sommaire

autorités communales et habitants d'un quartier.

Pour ceux d'entre vous qui y ont participé, les Ateliers de l'avenir furent déjà une première opportunité pour imaginer ou évoquer tel ou tel projets, telle ou telle utopies.

Cette année nous irons plus loin. Ainsi le thème de la partie information et débat de notre Assemblée générale du 15 mars portera sur ce projet de contrat de quartier [voir convocation ci-jointe]. Ce sera l'occasion d'exposer et de partager nos idées, envies et projets. Mais ce sera surtout celle d'en débattre en présence de Mme De Haller, Conseillère administrative de la ville de Carouge qui nous fera l'honneur de sa présence et qui ne manquera pas de nous faire part de son opinion.

Dans l'attente de vous voir nombreux et nombreuses le 15 mars dès 20h00 à la maison de quartier, nous vous souhaitons une bonne lecture.

YAN R. JOUSSON habite au numéro 11.

4 CHERS AMIS, CHERS VOISINS DU QUARTIER DE LA TAMBOURINE !

Vous avez de la chance !

5 LÂCHÉ PAR LE MAIRE DE CAROUGE, LE QUARTIER RETROUVE DANS LE CONSEIL MUNICIPAL SON VRAI SOUTIEN !

8 HISTORIQUE... DANS LES GRANDES LIGNES

10 RECOURS CONTRE LE BÂTIMENT À CONSTRUIRE DEVANT L'IMMEUBLE DE LA CIA

12 LA TAMBOURINE : ZONE DE DÉCÉLÉRATION MASSIVE

14 QUE FAIT DONC LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAROUGE ?

16 ET MAINTENANT... Un nouveau Plan Localisé du Quartier

18 UN CONTRAT DE QUARTIER POUR QUOI FAIRE?

20 AGENDA

Impressum

Le Tambourin'air est le Journal de l'Association du Quartier de la Tambourine (AQT). Il paraît plusieurs fois par année et diffuse les nouvelles de l'AQT. Ce numéro est tiré à 750 exemplaires.

ADRESSE: Rue de la Tambourine 50, 1227 Carouge, www.quartier-tambourine.ch, ccp : 17-498537-3

COURRIEL: aqt@quartier-tambourine.ch

RESPONSABLE DU NUMÉRO SEIZE: Yan R. Jousson

GRAPHISME, COMPOSITION & ILLUSTRATIONS: Julien Babel

AUTEURS: Miguel De Jesus - Isabelle Dunand - Laurent Duruz - Andreas Fuhrer - Jean-Louis Johannides - Florence Kissling - Armin Murmann - Nathalie Vimic - La maison de quartier de la Tambourine.

CHERS AMIS, CHERS VOISINS DU QUARTIER DE LA TAMBOURINE !

Vous avez de la chance !

Par Andreas Fuhrer



L'AQT est la plateforme idéale pour toutes et tous les habitant-e-s du quartier.

L'AQT réunit en son sein des précieux « ambassadeurs » de votre quartier. Défenseurs et animateurs infatigables, ils œuvrent tout au long de l'année pour votre quartier, notre quartier.

L'AQT est devenue, depuis sa création il y a dix ans, l'interlocutrice privilégiée des autorités carougeoises (Mairie, Conseil Municipal), mais aussi du Canton. Son comité se démène pour défendre les intérêts de nous tous. Comme vous le savez certainement une procédure de recours contre le bâtiment HEG est déposée en 2ème instance; bâtiment qui couperait totalement l'immeuble de la CIA du reste du quartier et diminuerait d'autant la future place centrale du quartier.

L'AQT a aussi dressé une liste de quelques problèmes notoires dans notre quartier et a demandé des solutions à la mairie: le nettoyage, le parking sauvage, les luminaires, etc. Elle s'est aussi engagée, ensemble avec l'APET

(Association des parents d'élèves de la Tambourine), pour proposer des aménagements liés à la sécurité de nos enfants aux alentours de l'école de la Tambourine.

L'AQT, « last but not least », organise ou co-organise des petites fêtes ou repas, pique-niques canadiens, chasses aux œufs, braderies, soirées raclette ou paella ou encore des activités civiques telles la journée de poutz ou des ateliers de réflexions sur l'avenir du quartier.

L'AQT est la plateforme idéale pour toutes et tous les habitant-e-s du quartier: vous êtes donc invités à vous exprimer, à faire des propositions et à nous rejoindre en devenant membre.

Toute participation est bienvenue que ce soit dans la réflexion autour de l'aménagement du quartier, en proposant vos services au sein de notre comité ou encore dans le groupe d'organisation de fêtes (d'autant plus que le responsable Georges Tombet va

démissionner après 10 ans d'engagement).

L'AQT compte, bien entendu, aussi sur votre soutien financier: la cotisation 2011 est de CHF 30.- par ménage comme d'habitude [voir BVE en annexe]. Sachez que nous avons bouclé nos comptes 2010 avec quelques centaines de francs de gain (contrairement à l'année précédente) ; mais notre bataille juridique (le recours susmentionné) n'est que partiellement couverte par les signataires du recours. Des dons supplémentaires sont donc les bienvenus.

Pour un quartier convivial, propre et respecté - où il fait bon vivre !

ANDREAS FUHRER habite au numéro 9.

LÂCHÉ PAR LE MAIRE DE CAROUGE, LE QUARTIER RETROUVE DANS LE CONSEIL MUNICIPAL SON VRAI SOUTIEN !

par Armin Murmann

L'association des habitants a vécu un début d'année difficile : refus du recours contre le nouveau bâtiment HEG [lire page 10] et retour à l'ordre du jour du Grand Conseil du crédit de construction pour ce même bâtiment avec la consigne de le voter sans tarder.

Comment expliquer un tel retournement de situation ? Rappelons-nous, en septembre de l'année passée, après

**Comment
expliquer
un tel
retournement
de situation ?**

un intense travail de lobby auprès des députés du Grand Conseil, ce dernier avait renoncé à voter le crédit de 52mio demandé. Malgré l'intervention musclée du Conseiller d'État Muller, chef du département des constructions, les députés s'étaient convaincus du bienfondé de notre position : « *En préalable à toute nouvelle construction dans le quartier, il fallait d'abord adopter un nouveau plan d'aménagement.* » (Plan Localisé de Quartier, appelé PLQ dans le jargon). Dont acte.

Il est vrai, que l'association des habitants a tout entrepris pour convaincre les députés : courriels, rencontres avec des responsables de partis, cartes pos-

tales à l'ensemble des 100 députés, etc. De plus, les conseillers municipaux de Carouge, acquis à notre cause, ont pris langue avec leurs collègues de parti au niveau cantonal pour qu'ils votent dans le bon sens. Et pour couronner le tout, le Conseil administratif (CA, l'exécutif de la ville de Carouge) a été chargé d'écrire à deux reprises au président du Grand Conseil pour lui demander de sursoir au vote jusqu'à l'élaboration du nouveau PLQ.

Las, sans attendre l'adoption du nouveau PLQ, le département des constructions et la direction des HES-Genève ont remis la compresse. Dès la fin novembre, la Commission des Travaux, exhortée par le Conseil d'État Muller de reprendre le dossier, a débattu une nouvelle fois du crédit. Le 7 décembre déjà, un vote a eu lieu en Commission. Le résultat de ce vote (14 voix pour le crédit, 1 abstention et aucune voix opposée) ne nous laissait que très peu de chances de renverser la majorité une nouvelle fois en plénière du Grand Conseil.

Comment, en si peu de temps, les députés de la Commission avaient-ils pu changer d'avis ?

Rien n'avait transpiré des séances en Commission, mais à notre avis aucun nouvel élément n'était apparu et le nouveau PLQ ne devait toujours pas être voté, ni même en consultation.

Finalement, c'est le rapport de la Commission, disponible au grand public dès le 19 janvier 2011, qui nous a permis de découvrir le pot aux roses.

En décembre, le Conseiller Administratif et Maire de Carouge, M. Marc Nobs, avait été auditionné par Commission en tant que représentant de la Commune. Il avait laissé entendre, à cette occasion, que les problèmes que posait le quartier étaient en train de se régler et que légalement la Commune ne pouvait

**Le rapport
de la
Commission
nous a
permis de
découvrir
le pot
aux roses**

s'opposer à la construction de ce bâtiment. Rien sur l'opposition des habitants, rien sur la position du Conseil Municipal (CM, législatif de la commune) qui avait pourtant demandé à l'unanimité la mise en place d'un nouveau PLQ, avant tout vote de crédit. Le lendemain de la publication du rapport avait lieu la séance mensuelle du Conseil Municipal de Carouge. Tout le monde était déjà au courant des déclarations du Maire et une motion était prête à être votée. Une journaliste (TdG du 24.01.2011), présente au Conseil Municipal, écrira : «*Le magis-*

d'envoyer un courrier au Grand Conseil et au Conseil d'État exprimant à nouveau clairement la position du Conseil municipal qui demande de sursoir à la construction d'un bâtiment supplémentaire sur ce périmètre jusqu'à ce que soit finalisé le nouveau PLQ et d'engager de vraies consultations avec l'association des habitants de la Tambourine ; d'y expliquer que la position exprimée par Monsieur Nobs lors de la commission des travaux du Grand Conseil ne représentait aucunement la position de la commune de Carouge mais bien celle de son auteur

-Voilà! c'était pourtant pas compliqué! ...
... j'ai même trouvé une
solution pour le
parking!!



trat carougeois Marc Nobs se souviendra de sa soirée de jeudi. Suite à la lecture d'une motion déposée par l'Alternative, le maire a essuyé des critiques jusque dans son propre camp. Les élus lui reprochent de n'avoir pas défendu une position claire du Municipal liée au développement du quartier de la Tambourine.»

In fine, la motion, votée à une large majorité avec quelques abstentions, demandait au Conseil Administratif:

(ou de la majorité du Conseil administratif);
d'adresser une copie de ce courrier à l'association des habitants de la Tambourine.

Dans la foulée, le bureau du Conseil Municipal siégeait immédiatement après le Conseil et décidait d'envoyer une seconde lettre de son cru aux instances cantonales. Tous les partis pré-

sents au CM soutinrent la démarche, à l'exception des libéraux.

Et finalement... L'incroyable s'est produit... Nous avons réussi une deuxième fois à convaincre la majorité

Et finalement, L'incroyable s'est produit du Grand Conseil du bienfondé de notre position, de sorte que le Conseil d'État a retiré en dernière minute l'objet litigieux de l'ordre du jour de la session du 27/28 janvier du Grand Conseil.

L'élément clé a été la lettre [voir encadré] du bureau du Conseil municipal envoyée le lendemain du Conseil Municipal au président du Grand Conseil.

Bien évidemment, cette lettre en tant que telle n'aurait pas suffi. Il a à nouveau fallu des mails, des courriers express à certains députés, des téléphones et l'intervention de quelques conseillers communaux auprès de leurs collègues de parti au Grand Conseil pour que la pression soit suffisamment forte afin d'obliger le CE Muller de changer d'avis.

La « morale » de cette histoire est que les majorités ne sont jamais définitives.

Nous sommes convaincus, que les problèmes de la Tambourine ne peuvent être réglés par les députés du Grand Conseil. Le conflit doit beaucoup au fonctionnement actuel de l'État de Genève. Le Conseil d'État veut à tout prix imposer la construction d'un campus sur un site où il n'y a plus de place pour deux hautes écoles, le quartier est déjà rempli par des immeubles d'habitations. Pour y arriver le Conseiller d'État Muller exerce une pression énorme sur les députés et la Commune de Carouge. Finalement, le Maire, au moment de l'audition, ne savait plus à qui être loyal : à son Conseil municipal ou à son cousin de parti.

Dans cette affaire, comme dans d'autres, l'État devrait être plus un médiateur entre les différents intérêts (Uni, HES, Commune, habitants) que

de chercher à imposer sa vision unilatérale dans un quartier considéré par tous comme urbanistiquement raté.

Les habitants demandent simplement à ce que la révision du PLQ soit achevée avant toute nouvelle construction afin que soit trouvée - par le biais d'une solution négociée - une certaine qualité d'habitat et de vie dans ce quartier.

[Exergue : De la notion d'intérêts particuliers]

Réponse à un reproche qui nous est

Où l'intérêt général se situe-t-il dans ce dossier?

adressé régulièrement par les autorités cantonales et que le Conseil d'État reprend volontiers à son compte dans ses courriers : «Vous, les habitants du quartier, ne défendez que vos intérêts particuliers.»

Ce grief est injuste et serait malheureusement de nature à tuer dans l'œuf toute possibilité d'échange.

En effet, où l'intérêt général se situe-t-il dans ce dossier ? Les 1'500 habitants du

quartier qui s'expriment à travers leur association, le Conseil Municipal de Carouge qui soutient à l'unanimité la position de l'AQT, la majorité des députés du Grand Conseil qui ont refusé de voter le crédit de construction, les commissions consultatives instituées à l'État qui ont dit leur refus du PLQ en 1994 ?

Peut-on raisonnablement admettre l'hypothèse selon laquelle ces nombreux acteurs se rejoindraient autour de la seule défense des intérêts égoïstes et particuliers d'une poignée d'habitants ?

Nous pensons que la réalité est plus complexe. Dans ce sens, nous estimons que L'État, respectivement le Département des constructions et de l'aménagement, devrait se positionner dans son réel rôle de médiation entre les différents intérêts légitimes et légitimement exprimés par des citoyens concernés, la Commune et les hautes écoles.

ARMIN MURMANN habite au numéro 15.

Extrait de la lettre du bureau du CM:

C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance du rapport de la commission des travaux du 10 janvier 2011 concluant au préavis favorable du crédit d'investissement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour la HEG et d'un parking sur le site de Battelle.

Nous avons été étonnés de ce que l'avis de la commune de Carouge résumé dans ce rapport ne corresponde pas à celui qu'elle n'a cessé d'exprimer, en particulier, dans ses courriers des 29 juillet 2008 et 6 mai 2009 au Conseil d'État.

En effet, la commune de Carouge a toujours défendu les intérêts de la population du quartier de la Tambourine, quartier déjà fortement densifié, en insistant sur le fait que « l'objectif initial consistant à réaliser un campus universitaire ne peut objectivement plus être obtenu sans porter gravement atteinte à la qualité de vie de ses habitants ».

Les déclarations de M. Nobs exprimées dans ce rapport ne reflètent pas clairement cette position. Du reste, notre maire ne s'y retrouve pas non plus.

Dès lors, nous tenons à vous rappeler fermement que la commune de Carouge ne souhaite pas que ce bâtiment de la HEG soit érigé avant qu'un nouveau plan localisé de quartier soit voté.

Nous souhaitons également que, forte de ces clarifications, la commission des travaux se réunisse, à nouveau afin de réétudier le dossier.

HISTORIQUE...

DANS LES GRANDES LIGNES

par Yan R. Jousson

1952

L'institut de recherche privé «Bat-telle» s'installe sur la coline.

1987

1ère sous-location de locaux en faveur de l'Université.

1994

Entrée en vigueur du 1er plan localisé de quartier (PLQ) du site.

1999

Installation de la Haute école de gestion (HEG) dans le bâtiment F.

2000

Installation des premiers habitants dans les trois immeubles COPLOG et les deux immeubles de logements étudiants en haut de la parcelle.
1ère pétition des habitants, demandant un plan directeur en réponse à un PLQ surdimensionné.

2001

Installation des habitants de l'immeuble CIA en bas de la parcelle.

2003

Ouverture de l'école de la Tambourine

2004

Assemblée d'information à la Tambourine où la Conseillère administrative de Carouge, Mme Meyer déclare : «ce quartier est le pire exemple d'urbanisation du canton !»
2e pétition des habitants : Halte au bétonnage !

2005

Alerté par l'AQT, le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire, M. Moutinot et la commission des travaux du Grand Conseil viennent sur place.

Le Conseil d'Etat décide de modifier le PLQ en vigueur depuis 2004 afin de dédensifier.

Une Assemblée Générale de l'AQT décide des grandes orientations à défendre à l'avenir auprès des autorités.

2006

Installation des nouveaux habitants dans les deux immeubles PPE.

Un nouveau bâtiment pour la HEG est choisi sur concours, sans que ne soit connu le futur plan d'aménagement global du quartier.

Ouverture du chantier des Grands-Hutins.

2007

Installation des habitants du premier immeuble situé sous l'école.

Nouveaux courriers au Conseiller d'Etat en charge du dossier, M. Cramer, qui rassure l'AQT en affirmant que nous serons consulté quant au PLQ à l'étude.

Un projet de PLQ est présenté. Il ne tient aucun compte des préoccupations et propositions des habitants. Le projet est retiré et une étude d'impact environnemental est demandée.

Une demande d'autorisation de construire le nouveau bâtiment des HEG est déposée. L'AQT fait part de ses observations aux départements concernés.

2008

Installation des nouveaux habitants dans les deux immeubles «Square tambourine»

Une deuxième version du PLQ est présentée, quasi identique à celle de 2007. Assemblée générale de l'AQT, le Conseiller administratif de Carouge, M. Nobs, s'engage à recevoir et acheminer nos doléances à l'endroit des autorités cantonales.

La commune envoie deux lettres au

Conseiller d'Etat M. Cramer dans lesquelles le Conseil administratif et le Conseil communal soutiennent et défendent les revendications des habitants.

2009

Les habitants du second immeuble construit sous l'école emménagent.

Une troisième version du PLQ est présentée. La commune écrit aux Conseillers d'Etat MM Cramer et Muller afin de rejeter une proposition de PLQ qui ne tient aucun compte des propositions des habitants en ce qui concerne l'immeuble des HEG et soulignant le fait que la poursuite du projet initial de réalisation d'un campus porterait gravement atteinte à la qualité de vie des habitants.

Faute d'entretien par la voirie, les habitants organisent une journée de nettoyage du quartier.

Une quarantaine de ménages signent un recours contre la demande d'autorisation de construire pour le bâtiment HEG.

3e pétition lancée conjointement par l'Association des parents d'élèves de la Tambourine (APET) et l'AQT sur la sécurité routière. Munie de 500 signature, elle est soutenue par le Conseil administratif de Carouge.

Plusieurs actions citoyennes sont entreprises afin de lutter contre la vitesse excessive dans le périmètre de l'école et le stationnement sauvage des véhicules. Dans l'urgence, la commune procède à un aménagement provisoire. Tenue des Ateliers de l'avenir par les habitants du quartier, aboutissant à une proposition de conclure un contrat de quartier avec la commune.

2010

Alors que le nouveau PLQ n'a toujours pas abouti, un projet de loi pour une demande de crédit d'investissement de 52 millions en vue de construire le bâtiment HEG est soumise au vote du Grand conseil. Avec le soutien de la commune qui écrit à deux reprises au Président du Grand Conseil et un

intense travail d'information des députés par l'AQT, le projet est renvoyé en commission.

Le recours des habitants est rejeté en première instance, mais sur les conseils de leurs avocats et compte tenu de l'argumentation déployée par le juge, la majorité des recourant décident de poursuivre en seconde instance [lire l'article de N. Vimic à ce sujet en page 10].

2011

Dès le mois de janvier, le projet de loi pour le bâtiment HEG se profile à l'ordre du jour du Grand Conseil, sans que le PLQ ne soit achevé et sans que, sur le fond, rien n'ait évolué. Lâchée par le maire, l'AQT se mobilise dans l'urgence et grâce au soutien du Conseil municipal, le point est retiré de l'ordre du jour. [lire l'article d'A. Murmann à ce sujet en page 5].

À suivre...



Vue aérienne du quartier de la Tambourine (en orange, les bâtiments à construire selon le PLQ actuel) tirée du site <<http://etat.geneve.ch/geoportail/geodat/>> (le guichet cartographique de l'Aménagement du Territoire).



RECOURS CONTRE LE BÂTIMENT À CONSTRUIRE DEVANT L'IMMEUBLE DE LA CIA

par Nathalie Vimic

En juin 2009, l'association de quartier (AQT) ainsi qu'un certain nombre de familles, pour la grande majorité d'entre elles domiciliées dans l'immeuble de la CIA, déposaient un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA) contre l'autorisation de construire le bâtiment pour la Haute école de gestion et parking souterrain de 77 places ainsi que contre l'autorisation d'abattage de 12 arbres en liaison avec cette autorisation de construire.

Au niveau de l'opportunité, la décision de recourir reposait essentiellement sur le parti-pris arbitraire du canton d'exclure la construction de ce bâtiment de la procédure de révision actuellement en cours du PLQ de 1994 et d'une manière générale sur son refus catégorique d'entrer en matière au sujet des nombreuses critiques légitimes et propositions alternatives émises, tant par l'AQT que par la Commune de Carouge, à propos du projet tel qu'il fut conçu initialement et de son impact négatif sur la future vie de quartier, sa place centrale et son arborescence.

Sur le plan juridique, était en particulier invoqué, en sus du non-respect de certains gabarits, la non conformité

du parking projeté avec le PLQ en vigueur. En effet, le périmètre en sous-sol prévu initialement pour cela entre le bâtiment CIA et le bâtiment HEG avait été déplacé, dans l'autorisation de construire, de l'autre côté du bâtiment soit à l'endroit où se trouvent la majorité des arbres à abattre et où le PLQ prévoit précisément une surface libre en pleine terre et arborisée, consacrée à la détente et à la promenade.

Dans le même ordre d'idées, l'autorisation d'abattage des arbres était contraire, en tous les cas pour certains d'entre-eux, au PLQ en vigueur.

Après avoir rapidement fixé à l'Etat un délai pour présenter ses observations, la CCRA a laissé la procédure de recours en stand-by durant plus d'une année. Puis elle a sollicité quelques informations complémentaires en septembre 2010 pour finalement rejeter le recours, sans avoir auditionné les parties, par décision du 16 décembre 2010.

**Des plans
faussetment
interprétés**

S'est dès lors posée la question d'un nouveau recours possible auprès de la Chambre administrative de la Cour

de justice (ex Tribunal administratif) et de ses chances de succès.

Nous ne voulons pas entrer dans le détail d'une décision ardue tant sur les plans juridique que technique. Néanmoins, si certains aspects semblent avoir été correctement appréciés en ce qui concerne notamment les normes de droit applicables au sujet des problèmes d'emprise au sol et de dépassement de gabarit, il apparaît que la CCRA s'est sérieusement fourvoyée dans l'établissement des faits pertinents au sujet du parking souterrain et constituant l'un des points forts du recours.

La CCRA a en effet faussement interprété les plans en affirmant que l'emprise du parking projeté se trouve du même côté du bâtiment litigieux dans le PLQ en vigueur et dans l'autorisa-

tion de construire, alors que tel n'est pas le cas.

Dès lors, la conclusion de la CCRA selon laquelle le parking projeté ne déroge pas au PLQ en vigueur en

La CCRA se base sur une appréciation des faits clairement erronée.

empiétant sur une surface réservée par celui-ci à un périmètre en pleine terre et arborisé, est constitutive d'une violation de la loi car elle se base sur une appréciation des faits clairement erronée.

La décision litigieuse apprécie d'ailleurs également de façon incorrecte le grief des recourants selon lequel la construction du bâtiment entraînerait la suppression d'un espace arborisé servant de lieu de détente, de

promenade et de rencontre en décrétant qu'une construction non prévue par le PLQ avait déjà durablement obéré cet espace. Or la construction visée par cet argumentaire est l'ancien laboratoire de l'Institut Battelle, une structure légère actuellement désaffectée et vouée à la destruction.

Dans ces conditions, les chances de succès d'un recours étant réelles, à défaut d'être certaines, l'AQT, d'accord avec son avocat et le soutien de nombreuses familles déjà engagées précédemment, a décidé de tenter sa chance un nouvelle fois et a déposé un recours contre la décision de la CCRA du 16 décembre 2010 en date du 17 janvier 2011.

NATHALIE VIMIC habite au numéro 11



LA TAMBOURINE : ZONE DE DÉCÉLÉRATION MASSIVE

Par Jean-louis Johannides

Je roule à vélo, dans la ville, au milieu des voitures, des bus, des camions et des scooters. Parfois je suis pris dans le gros du trafic, parfois je m'en échappe en prenant de petites rues adjacentes. Avec ce moyen de transport je peux me rendre assez rapidement d'un point à un autre. J'apprécie l'indépendance que me procure cette petite reine qu'est le vélo. Rouler dans le trafic n'est pas de tout repos, il faut être attentif à ceux qui partagent la route avec nous et qui sont plus gros que nous. Il y a des automobilistes qui manquent pas mal de civilité, comme il y a des cyclistes, qui rou-

J'ai fait l'expérience d'une décélération massive

lent comme s'ils étaient dans un parc de free-ride. C'est certain, lorsqu'on est en ville, on est dans un environnement rapide et stres-

sant. Et cela est d'autant plus marquant lorsqu'au sortir du rond-de Carouge on emprunte la charmante petite montée qui traverse le parc de Batelle. D'un coup d'un seul, on change d'univers; l'environ-

nement est vert et le bruit ambiant est comme mis en sourdine. Il n'y a plus que le cœur qui bat la chamade dans la poitrine parce que, quand même, elle côtoie cette petite montée. En l'espace de quelques secondes j'ai fait l'expérience d'une décélération massive, d'un changement de rythme notoire. J'ai véritablement quitté la ville en quelques secondes. Je passe devant la maison de quartier, devant la crèche des Grands Hutins, traverse un petit parking, longe une barrière métallique (je me demande bien ce qu'elle fait là d'ailleurs) et là, je dois planter les freins. Déboulant sur ma gauche, une voiture sort du parking de la HEG de manière plutôt sportive pour aller rejoindre le rond-point. Je n'ai même pas le temps de lui adresser une invective qu'elle est déjà engagée sur la route de Drize, faisant vrombir son gros moteur plein de pistons. Je ne comprends pas, il me semblait pourtant que j'étais sorti de la ville... Que j'étais entré dans une zone de décélération massive... Je continue et sur la montée qui mène à l'école, un motard, juste devant moi, produit une accélération phénoménale pour les 80 mètres qu'il a à parcourir.

Faisant bien comprendre à tout le quartier, par le bruit de son engin, qu'il arrive ; et au cas où l'on aurait pas compris, il en remet une dose après le rond-point...

Je comprend pas.

Non, je comprend pas...

Je croyais être dans une zone de... et vraoum une voiture plein tube qui descend sur moi

et vraaaoum un autre super bolide qui me frôle. Et ça n'arrête plus, dans tous les sens, un bruit indescriptible de moteur qui hurle, de pneus qui crissent quand j'entends, dans tout ce capharnaüm, quelqu'un me crier: « Hey, t'es pas au courant ? la zone est déclassée, elle est en bruit libre de droit, interdite aux cyclistes et aux piétons, alors dégage !! » je tourne la tête pour voir qui me parle. J'ai juste le temps d'entendre une furieuse accélération et de voir un 38 tonnes me foncer dessus, je lève les bras pour me protéger du choc et Blam !!!

Je ne sais pas très bien où je suis ; j'ai les yeux ouverts mais il fait tout

**Et vraoum,
une voiture
plein tube
qui descend
sur moi...**

noir. Je sens mes habits me coller à la peau. Ils sont trempés de transpiration. Je tâtonne des mains une surface moelleuse et je reconnais mon duvet, oui, c'est mon duvet, je suis dans mon lit. J'entends au loin le bruit de moteur qui m'a arraché du sommeil. Je me lève et vais boire un verre pour reprendre mes esprits. C'est la nuit, tout est calme, à part pour quelques-uns (dont celui qui m'a arraché du sommeil) qui n'ont pas compris qu'ils étaient dans une zone de décélération massive, dans un quartier d'habitations pour bipèdes en libertés, dans une zone privilégiée où il n'est pas nécessaire de faire hurler son moteur pour dire qu'on arrive ou qu'on s'en va, une zone de repos dans le grand tissu urbain qui grouille... Une zone de décélération massive... On peut toujours rêver !

JEAN-LOUIS JOHANNIDES,
habite au numéro 14.



QUE FAIT DONC LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAROUGE ?

Par Florence Kissling

La vie est-elle un long fleuve tranquille ? Certainement pas à la Tambourine !

Les mois se suivent mais ne se ressemblent pas.

Voici tout d'abord quelques explications sur le fonctionnement du Conseil municipal :

Le conseil municipal est convoqué une fois par mois, à la Maison Delafontaine, sis au 2^e étage du 24, rue Jacques-Dalphin. Les 31 conseillères et conseillers municipaux élus par le peuple tous les quatre ans (la prochaine fois ce 13 mars) reçoivent l'ordre du jour quelques jours avant, ainsi que le procès-verbal de la séance précédente et les documents relatifs aux sujets discutés. Les projets en discussion viennent du Conseil administratif (3 personnes), ou de la

Le quartier de la Tambourine fait figure d'exception

demande préalable de conseillers municipaux. Les documents sont préparés par les services de l'administration.

En janvier, cette séance a eu lieu le 20 du mois, en février, le 17. La séance est publique, mais seuls les conseillers peuvent y prendre la parole.

Le pouvoir du Conseil municipal

provient surtout des choix quant à l'utilisation des deniers publics, issus des impôts communaux, de l'aménagement des quartiers installés sur le terrain communal, de la construction d'équipements publics, écoles primaires, salles de sociétés, équipements sportifs, etc..

Dans la Commune, le quartier de la Tambourine fait figure d'exception. Ce quartier est érigé sur un terrain appartenant à l'Etat de Genève (domaine privé de l'Etat, le domaine public étant la route de Drize, par exemple).

La commune de Carouge n'a donc pas grand-chose à dire quant à la gestion de cet espace. Elle n'a même pas le droit de l'entretenir, ni d'y envoyer sa police municipale, ou d'investir dans du matériel urbain. Des discussions répétées ont donné lieu à des arrangements entre les deux communautés : Levée des poubelles, déneigement, pose de potelets pour empêcher les voitures de stationner hors des cases prévues à cet effet, aménagement devant l'école pour la dépose des enfants, etc.

Les outils en mains du Conseil municipal :

Le Plan directeur communal.

Le plan directeur de Carouge est un

document de référence pour l'aménagement de la Ville de Carouge. Dans ce cahier sont référencés les réflexions sur le développement futur de l'urbanisation, afin de planifier et de coordonner ces développements de façon harmonieuse et dans une notion de durabilité.

Le document est divisé en plusieurs sujets (Carouge dans son contexte, Carouge aujourd'hui, habitats et équipements, etc.).

Le sujet qui nous intéresse se trouve dans le programme de mise en œuvre, fiche de mesure no 1, sous le nom de quartier de Battelle – Tambourine.

Sont inscrits tous les points mis en évidence par des études, des améliorations qui doivent être apportées au quartier. Des négociations sont en cours avec l'Etat pour le partage des tâches.

Tous les travaux entrepris sur le domaine doivent l'être en concertation avec les services de l'Etat, propriétaire. Une étude doit être engagée pour les aménagements extérieurs de la Tambourine, alors que la réfection et l'élargissement de la Route de Drize et le début de la route de Troinex sont prévus pour cette année déjà.

Le Plan localisé de quartier (PLQ)

Le PLQ est le seul garant d'un processus démocratique incluant la vision des habitants du quartier. C'est pourquoi notre objectif est de concevoir un plan pour le quartier de la Tambourine en concertation avec toutes les parties, habitants, utilisateurs, commune, canton, etc. Mais les autorités communales, Conseil administratif et Conseil communal, n'ont qu'un droit de consultation. C'est le Conseil d'Etat qui décide en dernière lieu, après l'enquête publique, de sa mise en vigueur. Il pourrait donc, dans le pire des cas, adopter un PLQ contre le préavis de la commune. S'agissant de la Tambourine, le Conseiller d'Etat Muller, responsable du département concerné, souhaite finaliser la révision du PLQ-Tambourine pour le 31 mai 2011, date à laquelle le projet devra impérative-

ment aller à l'enquête publique.

Les commissions du Conseil municipal

Mis à part le Conseil municipal, les conseillers sont distribués dans diverses commissions particulières. Les discussions dans ces commissions sont confidentielles, tant que le sujet n'a pas été débattu en plénum.

La commission d'urbanisme discute des problèmes liés à l'urbanisation, des projets, de l'affectation des zones à bâtir et des besoins en équipements publics, par exemple. Elle donne un préavis sur les nouveaux Plans localisés de quartier.

La commission des pétitions est chargée de traiter les pétitions, ou lettres reçues des habitants. Elle reçoit habituellement les pétitionnaires afin d'écouter leurs demandes et doléances. Ces demandes proposent des améliorations ou dénoncent des problèmes de fonctionnement dans la commune. Les représentants de

Diriger, c'est prévoir.

l'AQT, personnes dynamiques, compétentes et donnant sans compter de leur temps et de leur énergie dans ce combat titanesque, ont été écoutés par cette commission à plusieurs reprises. Dans l'hémicycle du Municipal, le quartier de la Tambourine a souvent fait parler de lui. Depuis plusieurs années, il est saisi des pétitions de l'AQT. Toutefois, c'est lors de la commission du 9 février 2010, qui devait traiter de la pétition de l'AQT du 27 novembre 2009, demandant de surseoir à la construction d'un bâtiment supplémentaire pour les HEG, que les choses ont véritablement évolué. La commission s'est déroulée à la maison de quartier des Grand-Hutins, en présence des commissaires carougeois, des représentants de l'AQT et des hauts fonctionnaires de l'Etat de Genève. La décision de la commission a été de soutenir la démarche des habitants, à l'unanimité des partis. Cette séance a



vraiment permis d'ouvrir les yeux des conseillers municipaux sur les problèmes du quartier et donné un élan commun, tous partis confondus.

Depuis, le soutien du conseil municipal n'a pas faibli. Une commission supplémentaire a vu le jour, appelée « Carouge Sud », pour ne pas stigmatiser encore plus le quartier de la Tambourine, et pour élargir la réflexion. L'urbanisation galopante de cette région peut en effet faire peur. De plus, il ne faut pas risquer d'« oublier » les infrastructures publiques.

Diriger, c'est prévoir.

Durant le dernier conseil municipal, des discussions houleuses ont mis en évidence le fait que le procès-verbal de la commission des travaux du Grand-Conseil n'avait pas rapporté fidèlement les propos tenus par Marc Nobs, invité afin de donner son avis sur le sujet qui nous préoccupe tous : la construction du bâtiment B. Les paroles inscrites pouvaient faire croire que la commune n'avait plus d'objection à cette construction, ce qui n'est absolument pas vrai. Il a donc été décidé de l'envoi

d'une lettre au Président du Grand-Conseil genevois par le gouvernement carougeois, ainsi qu'une autre lettre provenant du bureau du municipal (un conseiller par parti). Ces démarches de la dernière chance ont porté leurs fruits, puisque le Conseil d'Etat a décidé, à la dernière minute, de retirer son projet de construction.

Le combat n'est cependant pas terminé

Le combat n'est cependant pas terminé. Nous devons pouvoir être représentés lors des séances pour la préparation du nouveau PLQ de Battelle/Tambourine, afin de transmettre la volonté des habitants, premiers experts de leur quartier.

FLORENCE KISSLING habite au numéro 40. Elle est conseillère municipale à Carouge.

ET MAINTENANT...

Un nouveau Plan Localisé du Quartier

par Armin Murmann

Au début des années cinquante la Fondation Battelle s'installe dans le magnifique parc au sud du Rondeau de Carouge. En déclin, le centre de recherche commence à louer des espaces à l'Université. Puis l'État achète les terrains et impose son PLQ en dépit des critiques des commissions consultatives et des urbanistes. Densifié à outrance et sans vision, le plan d'aménagement s'avère très vite inadéquat, à tel point que l'État lui-même ne le respecte pas.

Dès 2000 les habitants arrivent sur la colline. Les appartements sont confortables et agréables à vivre, mais l'espace public est une catastrophe.

Encore faut-il que les discussions soient le plus ouvertes possibles

Alerté par deux pétitions, le Grand Conseil exige en 2005, dans une motion au Conseil d'État, la reprise de la réflexion sur ce bout de terre mal mené.

Jusqu'à ce jour la Commune de Carouge et notre association ont eu connaissance de trois propositions de PLQ élaborées par la direction de l'aménagement de l'État. Aucune des versions n'a donné satisfaction. Au

sujet de la dernière d'entres-elles (janvier 2009), la Commune écrivait en mai 2009 au Conseil d'Etat :

«Le nouveau projet de plan localisé de quartier qui a été établi après de nombreuses séances de travail, réunissant la plupart des intervenants et que vous nous avez transmis pour examen au mois de janvier 2009, ne répond cependant toujours pas aux attentes de notre commune (ni, à notre connaissance, à celles de l'Association des habitants du quartier de la Tambourine - AQT).

En effet, nous devons relever que l'objectif d'aménagement initial poursuivi par les divers plans localisés de quartier conçus pour le périmètre - consistant à réaliser un « campus universitaire » - ne peut objectivement plus être obtenu sans porter gravement atteinte à la qualité de vie de ses habitants.»

Le retour forcé en commission du crédit de construction pour la HEG par deux fois (!) en septembre 2010, puis en janvier 2011, devrait être pris par le Conseil d'État comme une invitation à reprendre rapidement les discussions sur le nouveau PLQ. Toutefois, pour aboutir à un PLQ acceptable tant pour la Commune que pour les habitants, encore faut-il que ces discussions soient le plus ouvertes possible et non

pas plombées par une série de préalables non négociables.

A l'issue de nos **Ateliers de l'Avenir, tenus fin 2009**, nous écrivions : *«Lorsque l'on parle d'aménagement, il y a deux possibilités qui s'offrent à nous : un aménagement sommaire, utilitaire, fonctionnel ou un aménagement sensible, pertinent, poétique.»*

Actuellement l'espace public est une zone sans entretien, sans âme, goudronnée et surtout utilisée comme parking payant ou sauvage. Le seul élément qui ne nous fasse pas perdre espoir, ce sont les superbes grands arbres ou ce qui reste de l'ancien parc.

Les points importants relevés par les habitants pendant les ateliers étaient les suivants :

- que l'espace vert en pleine terre soit augmenté plutôt que diminué ;
- que l'on puisse circuler à pied dans le quartier par divers chemins et qu'il n'y ait pas de zones fermées ;
- que le site universitaire assume son rôle géographique de centre du quartier et qu'il ne soit pas renfermé sur lui-même ;
- qu'il n'y ait plus de nouvelles constructions importantes, hormis l'espace de la place centrale avec son bistrot associatif et ses petits commerces ;
- qu'il n'y ait plus de bétonnage ;
- qu'il y ait des bancs disposés dans tout le quartier, ainsi que des poubelles ;
- que la voirie soit opérationnelle dans tout le quartier, y compris sur le site universitaire.

Actuellement, l'espace public est une zone sans âme

Pour que l'aménagement se concrétise, **des objectifs à court et long termes ont été formalisés** au terme des deux journées de réflexion.



Le seul élément qui ne nous fasse pas perdre espoir, ce sont les superbes grands arbres.

Les objectifs à court terme:

- Passage des terrains appartenant à l'État en domaine public -communal ;
- Destruction du laboratoire abandonné par Battelle ;
- Protection des arbres existants ;
- Abandon de nouvelles constructions ;
- Demande d'un bilan urbanistique ;
- Reconnaissance comme partenaire à part entière pour être entendus sur nos besoins ;
- Obtention d'un plan d'aménagement tenant compte des demandes et conclusions formulées par les habitants.

A ceci, nous ajoutons aujourd'hui :

- Prise en charge par la commune de

l'entretien régulier de l'ensemble de la parcelle (jardins, voies piétonnes et carrossables) ;

- Conclusion d'un contrat de quartier entre la Commune et l'association des habitants permettant la réalisation de projets proposés par ceux-ci.

Les objectifs à long terme:

- Construire la place centrale, une fontaine, une patageoire ;
- Construire un bâtiment bas s'insérant dans la pente qui limite la place centrale côté Salève (pour le café associatif, un petit commerce) ;
- Planter des arbres, faire foisonner les plantes et la verdure ;
- Créer des chemins piétons et cyclistes ;

- Installer du mobilier urbain (bancs, luminaires, ...)

La réussite de l'aménagement du quartier et donc la qualité de vie des personnes qui y habitent, travaillent et étudient, dépendra en grande partie de la qualité d'écoute bienveillante de nos édiles et des directions des Hautes écoles. Car sans la prise en compte des propositions élaborées par les habitants, le quartier sera un quartier sinistré.

ARMIN MURMANN habite au numéro 15.

La réussite de l'aménagement du quartier dépendra de la qualité d'écoute de nos édiles

UN CONTRAT DE QUARTIER POUR QUOI FAIRE?

Par Laurent Duruz

Lors des Ateliers de l'Avenir, organisés par l'Association des habitants de votre quartier en novembre 2009, la question des contrats de quartier a déjà été évoquée. Par la suite, une demande formelle a été adressée par l'association à la Commune de Carouge. Entre temps, le Conseil municipal a voté 80'000 francs à cet effet pour l'année 2011 et une personne du service des Affaires sociales a été chargée de s'occuper de ce dossier. Automne 2009, il m'a été demandé

de décrire en quelques lignes ce qu'est un contrat de quartier. La mise en place d'un tel outil me paraît être un défi intéressant, car il donne au citoyen une réelle place dans l'espace du jeu démocratique. C'est un exercice délicat qui demande quelques précautions pour éviter les dérives. Il est nécessaire d'avoir une réelle volonté politique qui permette de soutenir ce processus de

partage de pouvoir sur de petits projets destinés aux populations locales. Pour aménager un cadre de travail sécurisant, il est préférable d'avoir un facilitateur qui sera le garant du processus, les autres acteurs étant les garants des contenus, c'est-à-dire de la réalisation des projets. Il faut aménager un solide dispositif pour garantir cet espace de médiation du jeu démocratique. Pour réaliser le descriptif ci-dessous, je me suis largement inspiré des expériences lausannoises, verniolannes et de la ville de Genève. Le texte qui suit n'est pas un programme mais bien de la matière à réflexion.

Un contrat de quartier c'est : *un engagement de confiance entre l'administration et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans un quartier pour réfléchir et participer à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie du quartier* (définition du site officiel de la ville de Lausanne).

Ce concept de démocratie participative est largement développé en Amérique latine. Dès les années septante, il émerge, pour les pays francophones, en Belgique, en France et au Canada. La finalité d'un contrat de quartier est de « *donner aux citoyens les moyens de participer activement au développement et à la prise en charge de leur quartier* » (dixit un maire genevois). Ce contrat est là pour permettre aux habitants d'élaborer leurs projets avec le soutien des politiciens de la commune. Ce concept novateur est déjà expérimenté en villes de Genève et de Vernier qui va le mettre en place dans tous ses quartiers.

Le principe est le suivant : la commune propose une enveloppe budgétaire pour organiser et réaliser des projets sur une période définie, généralement quatre ans.

Des objectifs sont définis : par exemple « *favoriser la qualité de vie, la participation de tous, structurer la façon de travailler ensemble...* »

Les étapes du contrat de quartier sont définies :

Repérage des besoins, des problèmes et diagnostic.

Évaluation des ressources : communes, population.

Mise en place d'une feuille de route.

Réalisation de projets « *planification et mise en œuvre* ».

Les outils sont :

Des conférences de quartier, assises ou assemblées. Ce

sont des espaces d'information, de discussion. Ouverts à tous, habitants, commerçants, délégués d'associations, font le point sur l'avancée, le suivi des travaux au minimum une fois par an.

La commission de quartier « groupe de pilotage » réunit des délégués de l'assemblée de quartier et des collaborateurs de l'administration. Elle est la garante du bon déroulement du processus, elle priorise les sujets, élabore la feuille de route et assure un suivi du groupe de travail.

Les groupes de travail, ouverts à tous les habitants du quartier, sont mis en place et soutenus par la commission de quartier. Ils analysent les situations et proposent des solutions.

La feuille de route est le descriptif des projets qui comportent les dates de réalisation.

LAURENT DURUZ a animé les Ateliers de l'avenir à la Tambourine et travaille au Point/DIP.

**Permettre
aux
habitants
d'élaborer
leurs projets
avec le
soutien des
politiciens
de la
commune**



Agenda 2011

EMAIL AQT:
aqt@quartier-tambourine.ch

15 mars – 20h00

Assemblée Générale de l'AQT à la maison de quartier de la Tambourine

18 mars – dès 18h00

Fête du printemps (MQC) à l'espace Grosselin, puis place de Sardaigne (19h00)

11 au 15 avril

Semaine sans télévision (APET) à l'école de la Tambourine

12 avril – 20h00 à 21h30

Café de parents (MQC) à la maison de quartier de la Tambourine

14 avril – 17h00 à 20h00

Inscriptions au centre aéré pour l'été (MQC)
à La Rippe et aux Moraines (du 4 juillet au 26 août)

17 avril

Elections municipales des 3 conseillers au Conseil administratif

25 avril

Chasse aux Œufs (AQT) dans le parc devant l'immeuble CIA

3 juin – 20h00 à 22h00

Polyphonie Corse (MQC et AQT) à la maison de quartier de la Tambourine

7 juin – dès 17h30

Fête des cours (MQC) à la maison de quartier de la Tambourine

8 juin

Barbecue en musique (MQC) aux Moraines

10 juin – 12h00

Repas SIA (MQC) Séniors d'Ici et d'Ailleurs

21 juin – dès 19h00

soirée concerts (MQC)

22 juin

Barbecue en musique (MQC) aux Moraines

20 août

Fête annuelle de la rentrée (AQT) à la maison de quartier de la Tambourine

Tous les vendredis soir de 18h00 à 20h00 activités sportives au gymnase de l'école (AQT)

www.mq-carouge.ch
022 308 88 50
MQ
MAISON DE QUARTIER
DE CAROUGE

Appel aux habitants du quartier !

Vous avez une idée de projet, mais vous ne savez pas à qui vous adressez.

Vous souhaitez de l'aide pour la réalisation d'un projet.

La MQC est prête à vous aider pour réaliser vos projets: soirées solidaires, fêtes, animations, interventions, etc. pour autant qu'ils soient réalisables dans le cadre d'une maison de quartier.

N'hésitez pas à nous contacter, à venir durant les horaires d'ouverture.

L'équipe d'animation vous attend.

Soyez créatifs, nous vous aiderons!



apet
apetambourine@gmail.com

I  TAMBOURINE